

# COMMISSION STATUTS ET RÈGLEMENTS

## Rapport d'activité 2018

### Compte rendu des actions menées en 2018

#### Modifications des statuts et règlements

Comme prévu et de façon à discuter des projets déjà en cours et à faire émerger de nouvelles idées, la commission a organisé un séminaire à St-Hilaire le 21 septembre 2018, et y a aussi invité certains élus de la FFVL. Les orientations suivantes ont fait consensus.

#### Organisation fédérale

- Conserver la clôture des comptes au 31 décembre (année civile).
- Pour respecter le Code du sport : organiser tous les quatre ans une AG électorale en décembre.
- Supprimer le délai minimum de 45 jours avant l'AG pour désigner les représentants des CN et de l'APL (les représentants devront être désignés avant l'AG électorale).
- Ajouter « formations de tous ordres, notamment à l'attention des jeunes, des formateurs, des compétiteurs et des publics spécifiques » aux objectifs de la FFVL.
- Autoriser les ligues et CDVL à délivrer les licences pour les structures « écoles de ligue ou CDVL ».
- Citer les commissions Disciplinaire et de Lutte contre le dopage.
- Indiquer le Comité fédéral d'éthique.
- Retoucher le texte concernant le processus électoral des ligues et CDVL.
- Ajouter « organisation des formations des responsables associatifs et des pratiquants » aux objectifs des ligues et CDVL.
- Assouplir date de l'AG annuelle des ligues et CDVL.

#### Organisation des structures territoriales (ligues et CDVL)

- Dissocier les statuts des ligues et des CDVL de façon à simplifier l'administration des CDVL.
- Ajouter « organisation des formations des responsables associatifs et des pratiquants » aux objectifs des ligues et CDVL.
- Réorganiser les modalités de féminisation des ligues.
- Assouplir la date de l'AG annuelle des ligues et/ou CDVL.
- Citer le respect de la charte d'éthique de la FFVL.
- Assouplir le mode électoral des CDVL.
- Indiquer que « les candidats doivent avoir souscrit leur licence au sein d'une structure de la ligue et/ou du CDVL ».
- Indiquer dans le processus électif « s'il y a assez de candidats ».
- Supprimer le quorum « nombre de structures » pour les AGE.
- Quelques détails particuliers pour les ligues et pour les CDVL (y compris CIDVL).

Toutefois, le séminaire de l'APL prévu en octobre 2018 ayant été annulé, nous n'avons pas pu discuter avec l'ensemble des présidents de ligue ni recueillir leurs suggestions.

## Soutien aux clubs et aux structures territoriales

Comme chaque année, le président de la commission a été sollicité en urgence pour donner des conseils à des clubs en crise institutionnelle... souvent cristallisée par des problèmes de personnes.

Toutefois, on rappelle que, vis-à-vis des clubs, OBL et structures territoriales, notre commission n'a qu'un rôle de mise en perspective et de conseil dans la mesure où la FFVL n'a pas autorité sur leur fonctionnement ou leurs méthodes de management, sauf manquement aux obligations fédérales.

À noter que des propositions de toilettage des statuts sont issues de problèmes d'application des statuts actuels et de pièges qui ont progressivement été détectés, en interne (clubs, CDVL ou ligues) ou par des extérieurs (une préfecture notamment).

## Perspectives pour 2019

Après que des modifications de détail ont été votées en AG du 25 mars 2018, la FFVL a souhaité poursuivre l'adaptation de ses statuts en mettant en œuvre la plupart des propositions issues du séminaire du 21 septembre 2018.

À la date de rédaction de ce texte, le CD fédéral programmé le 3 février 2019 est chargé de se prononcer sur les propositions émises et de trancher sur quelques options, de façon que ces modifications puissent être soumises à l'AG fédérale de mars 2019.

Les statuts types des clubs et des CDVL vont aussi connaître quelques toilettages en 2019. Ce travail est toutefois moins urgent car les validations et arbitrages sont du ressort du CD fédéral. Il conviendrait toutefois qu'ils soient réalisés d'ici l'automne 2019, de façon que les ligues et CDVL puissent les étudier et si possible les intégrer lors de leur AG de début 2020.

Le projet d'établir une charte type pour les ODVL (organismes concourant au développement du vol libre) reste sur la table, même si ce sujet est délicat du fait de la variété des structures concernées (depuis des regroupements de biplaceurs professionnels jusqu'à des organismes touristiques).

Sur ce sujet comme sur tous les autres, notre commission reste à disposition de la FFVL.

Des problèmes d'interprétation des statuts émergeront encore en 2019, de même que des conflits locaux. Notre commission sera encore sollicitée par des clubs ou d'autres structures pour les aider à dépasser des moments troublés ou apaiser des conflits.

Le fait que notre commission n'ait pas de pouvoir décisionnel permet de tempérer les enjeux et si possible de dépassionner les rivalités. Ce rôle de conseil interne n'est toutefois pas antagoniste avec des consultations d'avocat, parfois nécessaires.

La commission reste donc au service de toutes les structures de la FFVL, de façon à leur apporter les informations nécessaires à un développement harmonieux et à tenter de résoudre des conflits, dans le cadre du respect des individus et des statuts des structures.

Bruno Ferry-Wilczek  
Président de la commission Statuts et Règlements